

Assos. manifestations infos

TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre!

2018 sera, très certainement, compte tenu de la situation sociale que nous venons de traverser, comme faisant partie des années les plus marquantes de ces dernières décennies. Notre pays, il est vrai, depuis 1789, a pris l'habitude d'être secoué, en fonction des époques et des circonstances, par des soulèvements.

C'est sous une forme inédite qu'est apparu le mouvement « Des Gilets Jaunes ». Issu de la toile, il a, devant la pression fiscale sur les carburants, goutte d'eau qui a fait déborder le vase, mais aussi devant le mépris et l'insuffisance de nos gouvernants, crié, haut et fort, son ras le bol et son exaspération à l'encontre des classes dirigeantes fussent-elles politiques, syndicales ou médiatiques.

Cette action populaire spontanée fut immédiatement soutenue par une grande partie de la population Française. Chacun retrouvant dans cette initiative citoyenne, toutes les raisons d'exprimer son mal être, sa colère et son panel de revendications

Dans un monde qu'ils ne comprennent plus, où pourtant l'argent coule à flot où nos grands dirigeants se comportent en nabab ou le ruissellement est aux abonnés absents qu'est né le brasier des colères. Brasier qui couvait depuis plus de 30 ans et qui, sous couvert, de la transition écologique a fini par allumer la mèche des mécontentements. Quand on voit la violence qui anime certains on mesure la profondeur des brûlures, vis-à-vis de ceux qui sont en haut.

Deux visions s'opposent, l'une qui perçoit la fin du monde et rêve en vert, l'autre, plus terre à terre, pense fin de mois avec des comptes dans le rouge. Difficile, dans ce contexte, de rapprocher leurs points de vue.

Pourtant, je pense qu'écologie, économie et social sont parfaitement compatibles.

Quelques sociologues éclairés ont tenté de faire le parallèle entre 2018 et 1968. Certes, on y retrouve quelques similitudes à ceci près que 1968 couvrait les trente glorieuses, tandis que 2018 marque la fin de trente ans de crise. Pas besoin de dessin, les marges de manœuvre en 2018 sont étroites contrairement à 68 où il y avait du grain à moudre. D'où les réponses embarrassées des politiques à l'égard des nombreuses doléances « Des Gilets Jaunes ».

Cette séquence douloureuse marque un tournant dans le quinquennat du président de la République. Elle va le contraindre à modifier son logiciel de gouvernance. Entre autres, celui du fameux « en même temps » un concept développé par son mentor, le philosophe Paul RIQUEUR, qui lui avait dispensé les règles de ce mécanisme du « en même temps » un équilibre qui associe économie et social.

Pour avoir oublié ces principes le voici plongé dans une crise politique dont il aura du mal à se soustraire. La France disait ARON « C'est faire les révolutions mais pas les réformes » comme il avait raison.

Leurs principales revendications ont été entendues par le président, du moins pour la plus part. Seront-elles suffisantes à leurs yeux? J'en doute, car l'état providence n'a plus les moyens de répondre aux ambitions de notre pacte social, mais une fois de plus, a dû mettre la main à la poche. Les nôtres, ça va de soi car, on a trop souvent tendance à l'oublier que l'état, c'est nous.

Les Gilets Jaunes ont réussi leur coup, puisqu'ils ont contraint le Président à lâcher du lest et à ouvrir de nouvelles bases de discussions dont on perçoit déjà les contours. Quelle que soit l'issue, ils ont remporté une victoire celle d'avoir replacer nos dysfonctionnements sociétaux dans le débat public. Si j'ai apprécié le début pacifique des manifestations je rejette en bloc les exactions qui ont pénalisé l'activité économique de notre pays.

Voici en quelques mots le point de vue d'un élu et écrivain de campagne. Cette campagne qu'il a peut-être trop méprisée. Cette campagne à laquelle il s'adresse pour lui venir en aide. Juste retour des choses me direz

Le mot du Maire

-vous? Dommage qu'il ait fallu cet épisode chaotique pour s'intéresser de nouveau aux élus de proximité. Comme quoi, il n'est jamais trop tard.

Quand je vois le tâtonnement de nos dirigeants, j'ai le sentiment, qu'ils sont pris entre deux étaux, d'un côté la technocratie de Bercy et de l'autre celle qui est en passe de gouverner le monde, internet. Mais attention, la tyrannie de la transparence risque de mettre en danger notre démocratie et nos institutions en les rendant, ironie du sort, invisibles.

Au-delà, la commune n'en continue pas moins d'avancer. Un des temps forts de l'année fut sans contexte l'inauguration du Groupe Scolaire Jules-Ferry, fruit d'un travail participatif de 7 ans, auquel ont collaboré, personnel, corps enseignants, élus et services départementaux.

En second, la plantation du verger communal, au lieu-dit Cartier le fruit d'une réflexion menée conjointement avec le Conservatoire Régional d'Aquitaine, l'association CVT, et les élus. Cette contribution fructueuse s'inscrit dans la durée puisque nous accolerons population, école et association dans une démarche d'écocitoyenneté.

En parlant de Cartier, nous allons, suite au retrait de l'aménageur, reprendre notre marche en avant en relançant un appel d'offres européen. Gageons, pour notre commune d'y trouver, enfin, l'oiseau rare.

Quant au troisième, il est en gestation puisqu'il s'agit de l'extension de la plaine des sports, un projet mené simultanément avec la CDC Rurales, avec laquelle nous projetons sur un cycle de 20 ans, la réalisation et la construction de nombreux équipements. Nous présenterons à notre population, dans le courant de l'année, les différentes esquisses du projet.

Je tenais, à l'aube de ces douze prochains mois, vous présenter mes meilleurs vœux 2019. Que cette année soit pour vous toutes et tous plus équitable, plus juste et plus exubérante tout en étant débordante de liberté, d'égalité et de fraternité, le socle commun du vivre ensemble.

Richard PEZAT

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Infos utiles	2
Permanences du maire des adjoints / infos	3
Commune infos	4 à 10
Bibliothèque infos	11 et 12
Assos. Manifestations	13 à 15
Ça, se passe chez nous	16

JANVIER FEVRIER 2019

Infos utiles



DECHETS VERTS

La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

17 janv. et 21 févr.

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.

POUR TOUT PROBLEME SUR LE RESEAU D'EAU

En cas d'urgence

SUEZ : 0 810 867 867

ou

SIAEP : 05.56.06.13.89



SERVICE PUBLIC

Vos droits
et vos démarches

- formation
- social
- papiers
- logement
- travail
- justice
- famille

Sur internet

service-public.fr

par téléphone

' 3939

Allo, service public

*au prix d'une communication locale
à partir d'un poste fixe*

La première
réponse
à vos
questions

Sur la place du 11 Novembre
Tous les vendredis : de 7h30 à 13h
MARCHÉ
Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager

Informations

Permanence Séniors

Au foyer de la R.P.A

Contactez Mme Marie BELLOCQ au 05.56.23.65.86

Mardi matin et Vendredi matin de 9h à 12 h

(conseil, aide administrative..)

Chaque après-midi de 15h à 18h pour activités, ateliers créatifs, sorties.... Ouvert à tous.

Le numéro d'urgence d'ERDF (aujourd'hui Enedis) est le
09 72 67 50 33.

Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33
(appel gratuit depuis un poste fixe)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée
sur la commune
doit être signalé en Mairie,
ainsi que toute modification
dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre
boîte aux lettres :

- ♦ Noms et prénoms des occupants du logement
- ♦ Numéro de la maison ou du logement

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léon



Lundi : 13h15 à 17h

Mardi au Samedi : 9h15 à 13h et de 13h40 à 17h

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

Tél : 05.56.23.90.13 - fax : 05.56.23.45.47

mairie.targon@wanadoo.fr

www.mairie-targon.fr

lundi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mardi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mercredi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
jeudi	9h00 - 12h30	15h00 - 19h00
vendredi	9h00 - 13h00	14h00 - 17h00

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers

M. PEZAT Richard,
*Maire reçoit sur
rendez-vous en Mairie :*

Lundi - mardi -
mercredi - jeudi
de 14h00 à 18h00

*Les adjoints et les con-
seillers reçoivent
en Mairie*

sur rendez-vous :
MAULUN Frédéric
le Mardi de 17h à 19h
LASCROUX Anne-Christine

Sur Rendez-vous
AVENTIN Mireille
le jeudi de 15h à 17h
IBERT Maurice
le lundi de 9h à 12h

ORGANISMES PRESENTS

- Assistante sociale M.S.A.
le 3e jeudi du mois, sur rendez-vous pris au 05.57.98.25.10.
- Assistante sociale Régime Général
le mardi, sur rendez-vous pris à la M.D.S.I. de Cadillac au 05.57.98.12.00.
- Monsieur BORD, Architecte du C.A.U.E
Permanence le 18 janvier et 15 février de 10h à 12h
Prendre rendez-vous à la mairie : 05.56.23.90.13
- Familles rurales : Permanences défense des consommateurs le lundi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous au 06.79.84.59.39, M. FRIOU.
- SIPHEM :
Prendre rendez-vous au 05.56.71.70.20.

GENDARMERIE DE TARGON : OUVERTURE AU PUBLIC
mercredi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Téléphone : 05.57.34.45.30

GENDARMERIE DE SAUVETERRE jusqu'au 31.12.2018
lundi, mardi, jeudi, et samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00
Téléphone : 05.56.71.68.60

GENDARMERIE DE CREON à partir du 01.01.2019
lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00
Téléphone : 05.57.34.45.20

Infos

ELECTIONS

Les prochaines élections - Européennes auront lieu le : 26 mai 2019

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale

Documents obligatoires pour l'inscription :

Pièce d'identité en cours de validité et Justificatif de domicile

Le vote est l'affaire de chaque citoyen !

**Lors d'intempéries, en cas
de coupure générale d'élec-
tricité sur la commune, vous
pouvez joindre la mairie au**

05 56 23 63 05

**Au-delà des heures d'ouver-
ture de la mairie,**

Vous pouvez appeler le

06 37 24 50 22

pour toute urgence.

PHARMACIE ET MEDECIN DE GARDE - 3237

**Vous pouvez désormais suivre l'actualité culturelle Targonnaise
sur la page Facebook « Culture Targon »
<http://www.facebook.com/CultureTargon>**

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents,
non mariés, de venir en couple à la mairie,
avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance
anticipée leur évitera d'avoir des problèmes
administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans, nés entre janvier et
mars 2003 ont l'obligation de se faire recenser en
Mairie,

à partir de leur date d'anniversaire.

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou
d'un acte de naissance (Présence du jeune indispensable)



Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2018,

Le procès-verbal du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2018,

Le procès-verbal du 5 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018,

Le procès-verbal du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

CARTIER CAMPAGNARD DURABLE – VALIDATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ FAC PERMETTANT À CHACUNE DES PARTIES DE REPRENDRE SA LIBERTÉ

Monsieur le Maire indique que du mois de décembre 2017 au mois de septembre 2018, la Sarl FAC (France Aménagement Conseil), sous couvert de son avocat, nous a adressé de nombreux courriers afin d'avoir des compléments d'informations. La Commune s'est elle aussi attachée les services d'un avocat afin d'être assurée des réponses faites.

En date du 25 octobre 2018, l'avocat de la Sarl FAC (France Aménagement Conseil) nous avisait que la SARL FAC ne souhaitait pas poursuivre l'opération de Cartier. Pour ce faire, il proposait de formaliser cette rupture sous couvert d'un protocole d'accord.

En conséquence, le Conseil Municipal après, en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents

et représentés D'APPROUVER la demande de la SARL FAC lui permettant de ne pas poursuivre l'opération de Cartier et de reprendre sa liberté ; D'ACCEPTER les termes du protocole transactionnel dont une copie est jointe en annexe ; DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entériner cette décision.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN CRÉMATORIUM - DÉCISION DE PRINCIPE ET CHOIX DE SON IMPLANTATION

M. le Maire expose que le nombre des personnes qui demandent dans leurs dernières volontés, à être incinérées après leur décès est de plus en plus important et que la commune de TARGON comme celles alentours, n'échappe pas à cette demande.

Or, faute d'un crématorium dans la commune et dans celles limitrophes, les dépouilles mortelles doivent être transportées sur la commune de Mérignac distante de 40 km ou bien Montussan distante de 30 kms pour y être incinérées. Après, il faut se déplacer hors du département ce qui induit des frais supplémentaires pour les familles et parfois une impossibilité de s'y rendre. A ce jour, le délai d'attente est de plus d'une semaine.

La création d'un crématorium à proximité du funérarium existant sur la commune, pourrait avoir vocation de servir à la fois pour les besoins de la commune mais permettrait également de créer un service de proximité pour les communes situées dans l'Entre Deux Mers dépourvues d'un tel service. Sur la Gironde, nous pouvons dénombrer trois crématoriums, et

l'éloignement par rapport à la commune de Targon et des Communes alentours est en effet très importante.

La politique de développement du service public de proximité est un facteur important à retenir de même que l'opportunité de créer ce nouveau service est un atout de développement pour la commune.

D'ores et déjà, il convient de préciser que le mode de gestion le mieux adapté pour ce type d'établissement est celui de la délégation de service public, avec convention de concession pour la construction et l'exploitation de l'établissement.

Monsieur le Maire présente les trois sites pouvant accueillir ce nouvel équipement public. Chaque site présenté fait référence aux dépenses éventuelles pour les raccordements ou les renforcements des réseaux.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal souhaite procéder à un vote à bulletin secret de ce point permettant une totale liberté de choix. Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le vote à bulletin secret. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés.

Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret. Monsieur le Maire procède au dépouillement des bulletins de vote comme suit :

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins : 11

Pour le projet de création d'un crématorium : 10

Contre le projet de création d'un crématorium : 1



Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2018 - Suite

En conséquence, Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à bulletin secret, par 1 voix contre et 10 voix pour : D'EMETTRE un avis favorable de principe sur l'opportunité de création d'un crématorium sur le territoire communal sous réserve des résultats de l'enquête de commodo et incommodo ; DE DEMANDER à M. le Préfet de la Gironde, l'autorisation de créer un crématorium, conformément à l'article L.2223-40 du Code général des collectivités territoriales ; DE SOLLICITER M. le Préfet de la Gironde pour diligenter une enquête de commodo et incommodo, et de solliciter l'avis la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques ; DE PRENDRE l'engagement de payer les indemnités de vacations du commissaire enquêteur pour l'enquête de commodo et incommodo ; DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour transmettre au Préfet l'ensemble des pièces nécessaires pour le bon déroulement de la procédure administrative réglementaire afin d'obtenir des services préfectoraux les autorisations nécessaires par arrêté ; DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision.

Le Conseil Municipal procède au vote par site afin de le retenir comme suit :

Site de Bédane : Contre 11 voix – Abstention : 0 voix – Pour : 0 voix
Site de Bel Air : Contre 1 voix (Mme Marie-Claude CONSTANTIN° – Abstention : 0 voix – Pour : 10 voix
Site du Bousquet Nord : Contre 11 voix – Abstention : 0 voix – Pour :

0 voix. En conséquence, Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, par 1 voix contre et 10 voix pour, DE RETENIR le site de Bel Air permettant de lancer une négociation ; DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter cette décision.

Le Conseil Municipal procède au vote pour le mode de gestion comme suit :

Pour une gestion directe : Contre 11 voix – Abstention : 0 voix – Pour : 0 voix

Pour une gestion déléguée sous couvert d'une convention de concession pour sa construction et son exploitation : Contre 0 voix – Abstention : 0 voix – Pour : 11 voix
En conséquence, Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, par 0 voix contre et 11 voix pour, DE DECIDER que la gestion de l'établissement sera déléguée dans les conditions de droit commun des délégations de service public communal sous couvert d'une convention de concession pour sa construction et son exploitation dont les finalités seront présentées au Conseil Municipal dès lors que la commune obtiendra l'autorisation de la Préfecture, DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision

ACQUISITION DES TERRAINS PERMETTANT L'IMPLANTATION DU CRÉMATORIUM LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE NÉGOCIATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire indique que du fait du choix, il va entamer une procédure de négociation avec les

propriétaires permettant la réalisation du projet.

Il rappelle que le choix s'est porté sur les terrains de Bel Air cadastrés section E 80 et 110 sis Bel Air. En conséquence, Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés D'APPROUVER le lancement d'une négociation sur les terrains pressentis permettant l'implantation du crématorium dont les références cadastrales sont section E 80 et 110 sis à Bel Air; DE MANDATER Monsieur le Maire pour prendre contact avec les propriétaires afin de mener à bien cette transaction ; DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision.

CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE PORTANT SUR LE PROJET DE ZÉRO PHYTO SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que Madame Mireille AVENTIN et Madame Anne-Christine LASCROUX ont assisté à une réunion avec le principe de « Zéro phyto ».

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés D'APPROUVER la création d'une commission « Zéro phyto »; DE NOMMER les personnes suivantes Madame Anne-Christine LASCROUX - Madame Sylviane LEVÊQUE - Monsieur Maurice IBERT - Monsieur Yves BERTRAND, Président de l'association ASPHALTE ; DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter de cette décision

Réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2018 - suite

NOMINATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN REMPLACEMENT DE MME CHRISTINE LOPES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Christine LOPES qui l'informe de sa démission en qualité de membre du CCAS de Targon à compter de l'acceptation de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire tient à spécifier que cette démission ne concerne que le CCAS mais qu'elle reste membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire acte de candidature pour siéger au conseil d'administration de CCAS.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide par 2 Abstentions (Monsieur Frédéric DEJEAN – Monsieur Christian SALVADOR dont procuration à Monsieur Frédéric DEJEAN) et 9 voix pour **DE DESIGNER Monsieur Frédéric DEJEAN** en qualité de membre du Conseil d'Administration du CCAS.

VALIDATION DE L'AVENANT N°1 DU CONTRAT DE RURALITÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des compétences et des attributions du Pôle Territorial du Cœur Entre Deux Mers, il a été fait, sous leur couvert, un contrat de ruralité pour les années 2018-2020. Dans le cadre de la révision à mi-parcours, la commune de Targon a souhaité ajouté un projet portant sur la création d'un lieu de multi-activités sportives avec une piscine ou un espace nautique permettant son insertion dans l'avenant au contrat de ruralité 2017-2020.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide par 3

Abstentions (Monsieur Frédéric DEJEAN – Monsieur Christian SALVADOR dont procuration à Monsieur Frédéric DEJEAN – Madame Christelle ANTUNES et 8 voix pour **DE VALIDER** cette fiche portant sur la création et l'extension de la plaine des sports pour créer un lieu de multi-activités sportives avec une piscine ou un espace nautique permettant son insertion dans l'avenant au contrat de ruralité 2017-2020 ; **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter cette décision.

TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'ENTRE DEUX MERS DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Maire expose au conseil municipal le cadre réglementaire désormais applicable concernant les compétences Eau et Assainissement :

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés **DE S'OPPOSER** au transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif à la COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS, le 1^{er} janvier 2020 ; **DE REPORTER** le transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif à la COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS, le 1^{er} janvier 2026 ; **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour exécuter cette décision.

VALIDATION DES STATUTS DE SMABVO (SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'OEUILLE ET DU MATELOT/CHAY) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle les mo-

difications qu'a connues le SIABVO. De ce fait et eu égard à l'extension de son périmètre, le syndicat change de nom et se nomme maintenant le SMABVO (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille et du Matelot/Chay).

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés **D'APPROUVER** l'établissement de nouveau statut pour le SMABVO (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille et du Matelot/Chay); **D'ACCEPTER** les termes des statuts dont une copie est jointe en annexe ; **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision.

ACQUISITION FONCIÈRE DE LA PARCELLE 313 SECTION AB, SISE RUE GRAND 'RUE À TARGON D'UNE SUPERFICIE DE 75 M² AU PRIX DE 25 000.00 EUROS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Après plusieurs échanges, la Commune leurs a proposés la somme de 25 000.00 Euros qui est représentatif par rapport à l'estimation faite.

Par courrier en date du 24 septembre 2018, Madame Delphine ARNAUD et Monsieur Sébastien TEXIER ont validé le prix de vente à 25 000.00 Euros.

En conséquence, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés **DE VALIDER** l'achat de la parcelle cadastré section AB parcelle 313, sise rue Grand'Rue – Targon d'une superficie de 75 m² appartenant à Madame Delphine ARNAUD et Monsieur Sébastien TEXIER ; **D'ACCEPTER** le prix d'achat au montant de 25 000.00 Euros ; **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision ainsi que l'acte notarial validant cette cession.

Ce qu'il faut SAVOIR ...

**Permanences
URBANISME**

Pour toute démarche et dépôt de dossier d'urbanisme :

A la mairie :

Lundi matin : de 9h à 12h 30

Jeudi matin : de 9h à 12h 30

**La plantation de haies
végétales et clôtures :**

Les haies végétales doivent être implantées en fonction des règles édictées dans le PLU. A défaut de règlement ou usages locaux, les distances de plantations énoncées dans l'article 671 du code civil sont les suivantes :

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété ou de l'espace public.

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 0,50 m de la propriété ou de l'espace public.

Si ces prescriptions n'étaient pas respectées (article 672 du code civil) le voisin ou la collectivité pourraient exiger qu'ils soient arrachés ou taillés à la hauteur légale.

Certaines dispositions admettent quelques exceptions : existence d'un titre qui concrétise un accord entre voisins ou prescription trentenaire (période durant laquelle le voisin n'a jamais émis la moindre contestation).

Pour éviter tous ces inconvénients, je vous invite à vous rapprocher de la mairie qui sera à même de vous éviter ce genre d'écueil. Pour rappel, nous avons dans nos orientations d'aménagement du PLU établi une liste d'essences locales qui vous sont fortement conseillées pour la réalisation de vos haies à l'exception des thuyas totalement proscrits.

Pour les clôtures il suffit de respecter la réglementation des zones concernées. Toute édification de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des services de la mairie.

Le PLU est consultable sur le site in-

ternet de la mairie :

www.mairie-targon.fr

Les plantations doivent être composées d'essences choisies parmi la liste des végétaux en annexe du règlement du PLU.

**La plantation de Thuyas est
interdite sur la commune de
TARGON****Racines s'introduisant chez le
voisin :**

« L'arbre doit parfois être abattu »
Publié le 13 septembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Des racines qui s'introduisent dans le terrain du voisin peuvent parfois contraindre leur propriétaire à couper ses arbres. C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation le 7 juillet 2016.

Des propriétaires se plaignaient de l'avancée sur leur terrain, des racines des peupliers implantés sur la parcelle voisine. Ils demandaient en justice l'arrachage de ces arbres en invoquant l'impossibilité de procéder à une simple coupe des racines.

Les juges ont accédé à leur demande et ont ordonné l'abattage d'une haie de huit peupliers.

Ils ont considéré en effet que la coupe des racines de ces arbres impliquerait un travail très important, endommageant totalement le jardin. La coupe risquait de plus de fragiliser les arbres et de les rendre dangereux. La justice a estimé qu'il était plus simple d'ordonner leur abattage.

La Cour de cassation rappelle par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire que le voisin invoque un trouble anormal de voisinage puisque la loi permet d'exiger l'enlèvement des racines sans invoquer un préjudice particulier.

Incinération

Durant la période du 01/10 au 14/03, les incinérations sont tolérées sous certaines conditions: toute incinération doit faire l'objet d'une demande d'autorisation municipale. Un incinérateur clos séparé du sol doit être utilisé. Les propriétaires forestiers,

agricoles et ayant droit doivent faire une déclaration municipale et en informer le CODIS 33 pour allumage.

**Végétation en bordure de mi-
toyenneté. Séparation par un
sentier communal**

JO Sénat, 29.10.2015

Il n'est permis d'avoir des arbres et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers ou par des usages constants et reconnus et, à défaut, à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations (art. 671 du code civil).

La circonstance selon laquelle les propriétés voisines sont séparées par un sentier communal ne fait pas obstacle au respect de la distance légale prévue à l'article 671 du code civil. Dans cette hypothèse, la distance légale doit comprendre la largeur du chemin séparatif.

**Conflit privé. Intervention du
maire (non)** La Vie Communale N° 1045

Le maire n'a pas à intervenir dans un conflit de voisinage car il n'est pas compétent au titre de ses pouvoirs de police pour régler des litiges privés : il peut éventuellement rappeler les règles qui s'appliquent, en particulier celles du code civil et inviter les protagonistes à saisir le juge ou à s'adresser au conciliateur de justice, présent au tribunal d'instance, par simple lettre ou demande verbale. Le recours au conciliateur est gratuit.

En revanche, le CGCT donne compétence pour constater par procès-verbaux des contraventions prévues par le code pénal, lorsqu'elles sont commises sur le territoire communal. La liste de ces contraventions est fixée par [l'article R 15-33-29-3](#) du code de procédure pénale. Parmi celles-ci figurent notamment les bruits et tapages injurieux ou nocturnes, les menaces de destructions, l'abandon d'ordures et les destructions et dégradations légères.

ASSOS. manifestations infos

Ce qu'il faut SAVOIR ...

DEBROUSSAILLEMENT

Non seulement c'est un devoir ... mais c'est aussi une obligation.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. (Art. L 322-3 du Code Forestier)

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 322-3-1 du Code Forestier)

POSER UNE BUSE DANS UN FOSSÉ POUR ACCÉDER À SA PROPRIÉTÉ

La pose d'une buse au fond d'un fossé avant d'être recouverte pour permettre d'avoir un accès à sa propriété nécessite une autorisation de voirie à retirer en mairie.

L'entretien des accès, revêtement, tête de pont et buse est à la charge du riverain propriétaire de l'ouvrage ; en cas de défaut d'entretien sa responsabilité peut être engagée.

TERRASSES EN BOIS DE PLAIN-PIED (art. R 421-11)

En application de l'article R 421-2 du code de l'urbanisme, les terrasses de plain-pied, quel que soit le type de matériau, sont dispensées de toute formalité, en raison de leur nature ou de leur très faible importance.

Toutefois, lorsqu'elles se situent dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou en instance de classement, elles sont soumises au régime de la déclaration préalable

AUTORISATION D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de venir en Mairie pour voir les déclarations à faire.



Collecte sélective des TLC (textile, linge, chaussures)

Depuis le 1er Janvier 2018, 8,99 tonnes de TLC ont été collectées sur votre commune, soit 4,76 kg / habitant. Vous trouverez en pièce jointe un récapitulatif détaillé par point de collecte.

Comme vous le savez, la collecte sélective des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux

Grâce au partenariat mis en place avec l'ensemble des Relais, une réelle expertise dans la collecte, le tri et la valorisation des TLC (textile, linge de maison, chaussures) s'est développée, permettant ainsi :

- la création de 2200 emplois nets en 30 ans, favorisant l'insertion par le travail,
- la collecte de 90 000 tonnes de textiles en 2014, valorisés à 97%,
- la création et la commercialisation de Métisse, une gamme d'isolation thermique et acoustique conçue à partir de vêtements de seconde-main issus de coton recyclé, particulièrement adapté aux ERP,
- le lancement des Eko Baffle, une solution écologique pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas, restaurants, salles de musique ...

Agissant au coeur des territoires et dans le respect des valeurs fondatrices de l'Economie Sociale et Solidaire, le Relais met concrètement l'économie au service de l'homme.

Nous vous remercions de votre confiance.
Le Relais Gironde



Points de collecte :

- Parking de Carrefour
- Rue Pierre de Coubertin



PERCEV@L

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE L'USAGER
AMÉLIORER LES RAPPROCHEMENTS JUDICIAIRES



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Les victimes remplissent simplement le formulaire. Une fois renseigné des éléments utiles, Perceval transmet un récépissé. La victime adresse ce dernier à sa banque en appui de sa demande de remboursement.

Les victimes découvrent un usage frauduleux de la carte bancaire.
• Elles font prioritairement une opposition au moyen de paiement.
• Elles font ensuite un signalement sur la plate-forme en ligne **service-public.fr** puis saisir "perceval" ou "fraude carte bancaire".

Les informations saisies dans Perceval permettent aux services d'enquête :

- de disposer d'une vue plus complète du phénomène de fraude ;
- de mieux détecter les fraudes de grande ampleur ;
- d'adresser des messages de prévention ciblés.



Perceval effectue des rapprochements par rapport :
- aux faits,
- aux lieux de commande,
- aux lieux de livraison,
- aux commerces victimes,
- ...



Conception graphique Serge Gendarme 094-2018

8 tués en novembre 2018



Durant le mois de novembre 2018, 6 accidents mortels ont fait 8 tués : 4 tués en véhicules légers, 1 tué en moto, 1 en cyclomoteur, 1 tué en vélo et 1 tué piéton.

Commentaires

On comptabilise au 30 novembre 2018 (données provisoires) :

- 74 tués contre 73 en 2017 et 77,8 tués en moyenne entre 2012 et 2016

- 32 tués (43%) ont eu un accident impliquant leur seul véhicule (+8 points par rapport à la moyenne 2012-2016)

Baromètre du mois de novembre 2018

	Mois de Novembre					Depuis le début de l'année				
	2018	2017	Différence	Evolution	Moyenne 2012-2016	2018	2017	Différence	Evolution	Moyenne 2012-2016
Accidents	94	107	- 13	- 12%	158	965	1 097	- 132	- 12%	1491
Tués	8	6	+ 2	+ 33%	7,4	74	73	+ 1	+ 1%	77,8
Blessés	104	143	- 39	- 27%	195	1 182	1 440	- 258	- 18%	1888
dont hospitalisés	38	55	- 17	- 31%	45	364	508	- 144	- 28%	551

Sources : Ces données provisoires sont issues des remontées mensuelles non consolidées communiquées par les forces de l'ordre. Elles sont susceptibles de modifications selon les évolutions médicales des personnes blessées.

Qui est tué, avec qui ?

Avec qui? / Qui est tué?	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VL	VU	PL	Bus	Autre
Piéton	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Vélo	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cyclo	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moto	1	-	-	-	-	-	-	-	-
VL	5	2	4	8	5	1	-	-	-
VU	1	-	-	-	1	-	-	-	1
PL	-	1	-	-	2	-	-	-	1
Bus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre (Tram...)	2	-	-	-	-	-	-	-	-
En solo	-	-	1	4	22	3	2	-	-
Multi-collision	-	-	-	1	5	-	-	-	-
Total 2018	9	3	5	14	35	4	2	0	2
Répartition provisoire 2018	12%	4%	7%	19%	47%	5%	3%	0%	3%
Répartition définitive 2017	15%	10%	7%	25%	38%	0%	4%	0%	1%
Moyenne annuelle 2012-2016	9%	3%	5%	20%	46%	3%	2%	10%	2%

Commune infos



INSCRIVEZ-VOUS VITE

au 06.74.75.14.32
ou sur contact@prevenbus.com
Et

Retrouvez **Planning et programmes**
Sur le site internet WWW.PREVENBUS.COM

Sous l'égide du CCAS de Targon

L'association Prev'enBus

Et son équipe de professionnels
proposent des animations de prévention
en santé en Haute Gironde, Médoc,
Grand Libournais, Sud Gironde et Val
de l'Eyre en 2019



PRÉVENTION ET SANTÉ : AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS!

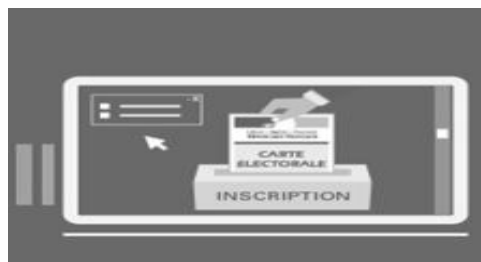


Association loi 1901 mobilisée en RURALITÉ et GRATUIT pour les + 55 ans

LES THEMES	« LES TRUCS DU CHEF POUR CUISINER SANS GRAISSE » ET « SOINS ET ESTIME DE SOI : L'IMPORTANCE DES MAINS : HYGIÈNE, SOINS ET AUTOMASSAGE »	« CONDUITE ET CODE DE LA ROUTE : ET SI ON RÉVISAIT UN PEU ? » ET « CUISINE ET SOUPES : LES MENUS DU SOIR EN TOUTE SIMPLICITÉ ET LÉGÈRETÉ »	« ASTUCES DU CHEF POUR CUISINER MOINS SALÉ » ET « TESTER SON ÉQUILIBRE AUJOURD'HUI POUR ÉVITER LES CHUTES DEMAIN »
HORAIRES			
14h à 17h RPA TARGON			
	JEUDI 31 JANVIER	JEUDI 14 MARS	JEUDI 11 AVRIL

Du nouveau pour votre démarche en ligne

Inscription sur les listes électorales (ILE)



Votre commune est actuellement raccordée à la démarche en ligne de demande d'inscription sur les listes électorales (ILE) proposée depuis service-public.fr.

La DILA contribue activement depuis plusieurs mois à la mise en oeuvre de la réforme de la gestion des listes électorales et à la création du répertoire électoral unique (REU) portés par le ministère de l'intérieur et l'INSEE.

A compter du 1er janvier 2019, toutes les communes seront raccordées au REU pour la gestion de leurs listes électorales. La démarche ILE continuera d'être opérée par la DILA et sera elle aussi directement raccordée au REU. Ainsi, vos administrés pourront toujours déposer leurs demandes d'inscription en utilisant la démarche disponible sur service-public.fr. Les dossiers ainsi transmis arriveront alors directement dans le REU et seront accessibles par vos logiciels de gestion ou par le portail ELIRE, mis à disposition par l'INSEE.

La nouvelle démarche en ligne sera opérationnelle dans les tous premiers jours de janvier et sera accessible par le même lien qu'aujourd'hui: <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Dans l'attente de ces évolutions, la démarche actuelle restera accessible aux utilisateurs jusqu'au 31.12.2018 à minuit.



REPAS DES AINES 2019

Le repas des aînés, organisé par la commune de Targon, aura lieu à la salle René Lazare le mercredi 23 janvier 2019.

Les personnes ayant 65 ans en 2018, et non inscrites sur les listes électorales générales ou complémentaires, sont invitées à se présenter en mairie afin de se faire connaître.

Le Maire et son Conseil Municipal
à l'aube de cette nouvelle année
sont heureux de convier
toute la population Targonnaise
aux vœux de la municipalité
le vendredi 11 janvier 2019 à 19h00,
à l'Espace René Lazare

ASSOS. manifestations infos

Targon partenaire de Ma Commune Ma Santé.

La Ville de Targon a signé une convention partenariale de mutuelle pour tous avec Actiom (actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat).

Cette association, en négociant les tarifs au niveau national avec les mutuelles partenaires, permet à toutes les personnes habitant ou travaillant sur Targon et n'ayant pas de mutuelle obligatoire employeur, de bénéficier le cas échéant d'une meilleure couverture et/ou d'un gain de pouvoir d'achat.

Intitulé « Ma commune Ma santé », le dispositif propose un libre choix de formules entre 4 mutuelles et 13 niveaux de garanties (économie, sécurité, confort) ainsi qu'un accompagnement dans toutes les démarches par différents moyens :

- Appeler le responsable secteur Ma Commune Ma Santé, M. DUCROS Fabien au 06.72.89.36.77
- Utiliser le tarificateur du site www.macommunemasante.org

Prenez rendez-vous.



La campagne d'hiver des Restos du Cœur est ouverte
depuis le 30 novembre 2018

au Centre de Sauveterre de Guyenne.

Renseignements sur place le vendredi

entre 9h30 et 12h et 14h et 16h

au 7 rue de La Font

ou par téléphone au 05.56.71.37.81

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

- FAITES VERIFIER ET ENTRETENIR**
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...
- RESPECTEZ**
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)
- AÉREZ**
au moins
10 minutes
par jour

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr

Ministère de la Santé
Ministère de la Transition Écologique

inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

Le livre du mois

La disparue de Saint-Sauveur

Gilbert Bordes



« Quatre heures du matin à Saint-Sauveur. (...) Jean Baltoret se lève pour aller préparer les dorés, ces brioches qui ont fait sa fortune. Dans la réserve un bruit: c'est Anaïs sa petite fille (...) Jean et sa femme Valérie l'ont élevée après la disparition de sa mère, Marie, quelques jours après sa naissance. Une adolescente (...) apparemment sans problèmes, jusqu'à une date récente. (...) »

&&&

Qu'en dit la presse?

www.babelio.com (commentaires de lecteurs)

« D'habitude je ne suis pas emballée par ce type de romans.. je me suis lancée et là.. Juste un mot : exceptionnel. Un régal de la première à la dernière page ! Un roman plein d'intrigues et de suspense, j'ai vraiment adoré ! »

&

« (...)Histoires de familles, jalousies sont le maître de ce livre, qui se lit avec un plaisir évident. »

&

« Dès que j'ai commencé à le lire je ne l'ai plus

lâcher et je l'ai terminé dans la soirée. Il se lit vite et l'intrigue devient complexe. le chantage est-il lié à la disparition de Marie ? Pourquoi Anaïs a-t-elle autant changé ?

Pour ma part, j'ai beaucoup aimé mais j'ai été un peu déçue par le dénouement (peut-être trop habituée à lire des thrillers...). Toutefois, je vous le recommande pour la lecture d'été sur la plage ou dans le transat... »

&&

www.amazon.fr (commentaires de lecteurs)

« Une nouvelle fois Anaïs est rentrée ivre. Cette jeune fille, jusqu'à présent sans histoires, est à la dérive. Elle inquiète beaucoup ses grands parents, Jean et Valérie, qui l'élèvent depuis sa naissance et se sentent aujourd'hui si impuissants. Que se passe-t-il pour qu'elle sombre ainsi? Sa mère a disparu alors qu'elle n'avait que quelques jours, ce passé douloureux resurgirait-il maintenant?

Un roman construit sur le mode de l'enquête qui remonte le fil du temps. L'écrivain entraîne le lecteur dans un récit très réussi où la psychologie joue un grand rôle. Un très bon roman d'un excellent romancier. »

&&

Cela faisait longtemps que je n'avais pas lu de romans de Gilbert Bordes et lorsque j'ai lu la quatrième de couverture de celui-ci, j'ai voulu le découvrir. Nous sommes à Saint-Sauveur dans le Nord de la France où vit Julien Baltoret, le boulanger du village, sa femme Valérie et sa petite fille Anaïs. Le couple élève l'adolescente depuis que sa mère Marie a disparu dix-huit ans plus tôt. La jeune fille très perturbée se laisse entraîner sur une mauvaise pente. Elle boit et fréquente des gens peu recommandables qui lui font miroiter qu'ils ont des nouvelles de sa mère en lui montrant une photo d'elle. Anaïs refuse d'en parler à ses grands-parents et à Jérémie son ami d'enfance secrètement amoureux d'elle. Parallèlement, Jean reçoit des lettres de menaces qui laissent à penser que le fil conducteur de sa fille et la descente aux enfers de sa petite-fille est la recette des Dorés, brioches dont Jean est le seul à détenir le secret de fabrication. Se laissant emporter par le désir de retrouver sa mère, Anaïs part pour Marseille avec Jérémie qui veut l'aider. Ils sont enlevés et déposés dans deux endroits séparés d'Aix en Provence. L'enquête reprise et menée tambour battant depuis Lille, va emmener le commissaire Melino dans le Sud-Est de la France. Une bonne étoile veille sur Jérémie et Anaïs qui vont se retrouver et se lancer sur les traces de la mystérieuse femme de la photo qui ressemble étonnamment à Anaïs... Qui est cette femme? Est-elle la disparue de Saint-Sauveur?...

Patricia SALVAGE

HORAIRES D'OUVERTURE

Période scolaire

1er Lundi du mois: 10 h - 12 h

Mardi : 14 h 30 - 18 h

Mercredi : 9 h 30 - 12 h 30

14 h 30 - 18 h

Jeudi : 14 h 30 - 18 h 30

Vendredi : 9 h - 11 h

14 h - 18 h

Samedi : 9 h 30 - 12 h 30

A NOTER DANS VOS AGENDAS, SUR VOS TABLETTES...



Vendredi 15 février

De 17 heures à 19 heures

Atelier Jeux en partenariat avec la ludothèque de Créon



Durant les vacances de Février

la Médiathèque sera fermée du lundi 18 au lundi 25 février inclus .

Lors des vacances scolaires les horaires sont légèrement modifiés:

Fermeture le lundi, le mercredi matin et le jeudi

mardi : 9 h-12 h/14 h-18 h,

mercredi et vendredi: 14 h-18 h , samedi: 9 h 30 - 12 h 30

Pour tout renseignement contacter le : 09.67.13.69.37 Ou bibliotheque.targon@orange.fr

Médiathèque infos

Solution des jeux du numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	C	O	N	F	I	A	N	C	E		A	A
II	E	T	A		O	S		O	T	A	N	
III	R	E		I			C	L	A	M	E	R
IV	T	R	A	N	Q	U	I	L	L	I	T	E
V	I		U	S		B	L	E		T	H	E
VI	T	O	X	I	Q	U	E		N	I		N
VII	U	T		D			S	A	L	E	N	T
VIII	D	A	M	I	E	R		L		S	A	
IX	E	R		E		A	I	L	E		T	U
X		I	N	U	I	T		I	R	A	I	S
XI	D	E	U	X		E	T	U	I		F	A
XII	U		S		T	R	A	M	E	S		S

L'expression à découvrir était:

Prendre  V  POUR  

Prendre Dés V Scie Pour Dés Lanterne

Vous aurez compris : Prendre des vessies pour des lanternes

Voici vos jeux du mois...

Jeux Détente

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												
XI												
XII												

HORIZONTALEMENT :

I/ Cordialité. Colères d'antan. II/ Journal. Court cours. III/ Le radian. Ergs. IV/ Établissement. Mesurer(bois). V/ Coutumes. Usure. VI/Ériger. Mèche rebelle. VII/ Conjonction. Charpente de bateau. Arbre. VIII/ Désirer. Fleuve transalpin. IX/ Indéfini. Pronom. Bouger. X/ Tendon. Assassina. XI/ Jeu de cartes. Égarer. XII/ Tissu doux. Ville de l'Orne.

VERTICALEMENT : 1/ Club. Se présentent en début d'année. 2/ Dêvêtu. Anagramme de Noël. 3/ Reptile. À nous. 4/ Lettre grecque. Menu. 5/ Aires. Distrain. 6/ Devoir en cours. Suit bis. 7/ Canard. Il fait froid (interjection). 8/ Vieux continent. Saisons chaudes. 9/ Pas acquis. Bois de cerf. 10/ Lac américain. Bousculade. 11/ Lentilles de bétail. Hoche la tête. Fin de Gers. 12/ Connu. Habit militaire.

Rébus Déchiffrez le rébus et découvrez une expression



Réponse :

.....

Bonne lecture et à bientôt

Patricia SALVAGE

ASSOS. manifestations · infos

A NOTER DANS VOTRE AGENDA - Certaines dates peuvent être modifiées, supprimées ou ajoutées

11.01	Vœux de la Mairie - ERL	06.04	Quine - Ptits Targonnais - ERL
12.01	Spectacle Famille - P'tits Bouchons - ERL	07.04	Marché Bio - Biotimarrons - Halle
13.01	Quine - Bouchon dans l'Euille - ERL	07.04	Yoga Shantalavie - ERL
19.01	Ateliers Chant Karaoké - ERL	13.04	Ateliers Chant Karaoké - ERL
20.01	Dimanche à Targon - ERL	28.04	Dimanche à Targon - ERL
23.01	Repas des aînés - ERL	05.05	Marché Bio - Biotimarrons - Halle
26.01	Ste Barbe des Pompiers - ERL	11.05	Ateliers Chant Karaoké - ERL
03.02	Quine - Musaïque - ERL	12.05	Brocante - P'tits Targonnais - ERL
10.02	Quine - FNACA - ERL	20.05	Danse Ecole 2019 - ERL
16.02	Ateliers Chant Karaoké - ERL	24.05	Bus des Curiosités
17.02	Yoga Shantalavie - ERL	26.05	Elections - ERL
24.02	Dimanche à Targon - ERL	02.06	Marché Bio - Biotimarrons - Halle
02.03	Ateliers Chant Karaoké - ERL	07.06	Musique à l'Euille - ERL
03.03	Marché Bio - Biotimarrons - Halle	15.06	Ateliers Chant Karaoké - ERL
08 au 10.03	Festival Comment Dire - ERL	29.06	Kermesse - Ptits Targonnais - ERL
16.03	Vide Armoire - P'tits Bouchons - ERL	03.07	Spectacle enfance - ERL
30.03	Théâtre Salinière - ERL	06 et 07.07	Fête école de Musique - ERL
		07.07	Marché Bio - Biotimarrons - Halle
		12.07	Explozik - ERL
		04.08	Marché Bio - Biotimarrons - Halle

ESCRIME

Les adhérents du club d'escrime de Targon ont repris le chemin des compétitions depuis le début du mois d'octobre avec les rencontres réservées à l'élite.

Pour la première compétition régionale de la Nouvelle Aquitaine, ces 24 et 25 novembre, une vingtaine de ses représentants étaient inscrits dans les catégories de MII à vétérans.

Les résultats sont très satisfaisants puisque Justine Rouillé



et Thomas Charvy remportent leur catégorie, pendant que trois autres escrimeurs montent sur le podium. Ce bilan est très encourageant pour la suite de la saison sportive.

Le club participe à de nombreuses compétitions mais il propose aussi des activités de loisir et des initiations de 6 à 60 ans.

Contact : 06.09.91.97.48.

Assos.manifestations.infos



11 novembre 2018 Une cérémonie haute en couleurs !

Présidée par M le maire de Targon Richard Pezat et M Christian Lapassere président du comité FNACA, la cérémonie du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 était empreinte de solennité, d'émotion et de convivialité.

Jean-Louis Lacourpaille, lieutenant-colonel en retraite de l'armée de l'air a fait office de maître de cérémonie pour appliquer le cérémonial requis pour les manifestations commémoratives.

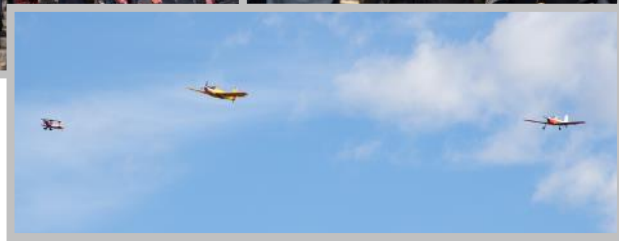
Deux décorations ont été décernées, la croix du combattant à M. Jean-Luc Gaumet et la médaille de reconnaissance de la nation à M Raymond Jaubert.

La présence des enfants de cm1 et de cm2 de l'école de Targon a été particulièrement appréciée, la Marseillaise a été chantée par les enfants ainsi que des extraits de carnets de poilus. Les répétitions ont été conduites par la directrice de l'école Mme Caroline Lacous et Patricia Salvage. Un lâcher de ballons et de colombes ont fait la joie et le bonheur des enfants.

Le vrombissement de trois avions dans le ciel de Targon a étonné et soulevé des applaudissements d'une foule enthousiaste et admirative.

C'est en chanson que la cérémonie s'est terminée, Sylvie accompagnée de son orgue de barbarie a interprété la Maelon pour le plus grand plaisir de tous.

J.L. Lacourpaille



**L'association
"le bouchon dans l'euille"
organise son LOTO annuel**

**le 13 Janvier 2018
à 14h30**

**Espace René LAZARE
TARGON**



Le petit bal en-chanté

Les chorales
la Volière, Les Choraleurs
et leurs musiciens
vous invitent à
danser
du rondeau à la rumba, de la java au chacha



TARGON
Espace René LAZARE à 16h
Prix des places 5€
Points de vente : MAIRIE : 05 56 23 90 13
et au guichet, le jour du spectacle

DIMANCHE 20 JANVIER

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

Compagnie Révolution
Anthony Egéa

GIC
groupe d'intervention chorégraphique



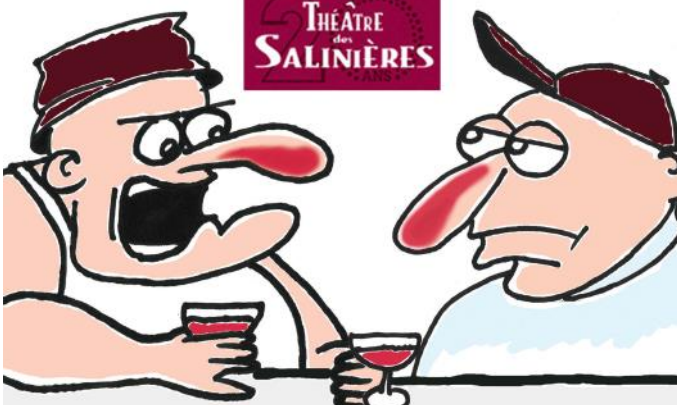
TARGON
Espace René LAZARE à 16h
Prix des places 5€
Points de vente : MAIRIE : 05 56 23 90 13
et au guichet, le jour du spectacle

DIMANCHE 24 FÉVRIER

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

FESTIVAL
COMMENT DIRE
12EME EDITION
POÉSIE ET CRÉATION CONTEMPORAINE
8 & 9 MARS 2019
ESPACE RENE LAZARE
TARGON

THÉÂTRE des SALINIÈRES



Les **brèves de Comptoir**

TARGON
Espace René LAZARE 20h30 - Prix des places 18€
Points de vente : MAIRIE : 05 56 23 90 13
www.theatre-des-salinières.com / www.mairie-targon.com
et au guichet, le soir du spectacle

SAMEDI 30 MARS